

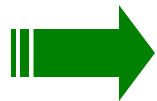
# RÔLE DE L'EPF NORMANDIE

(article L 321-1 du code de l'urbanisme)

- « Les EPF mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain... »
  
- Ces stratégies contribuent :
  - à la réalisation de logements
  - au développement de l'activité économique
  - à la protection contre les risques
  - à la préservation des espaces naturels et agricoles ( à titre subsidiaire)

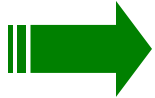
Les orientations et les plans d'actions de l'EPF, pour la période 2012-2016 résultent de l'analyse du contexte et des enjeux du territoire, établis suite aux consultations préparatoires au PPI et déclinés par type de territoire (Métropoles et agglomérations, Villes et territoires ruraux)

- Inscrire l'action de l'EPF dans les orientations du développement durable
- Amplifier les actions en faveur de l'habitat et de la cohésion sociale
- Agir en faveur du développement économique
- Favoriser un développement équilibré et le soutien aux collectivités
- Accompagner la réalisation des grands projets



Préoccupation transversale et prioritaire : le renouvellement urbain

- Inscrire l'action de l'EPF dans les orientations du développement durable



Préservation des surfaces agricoles

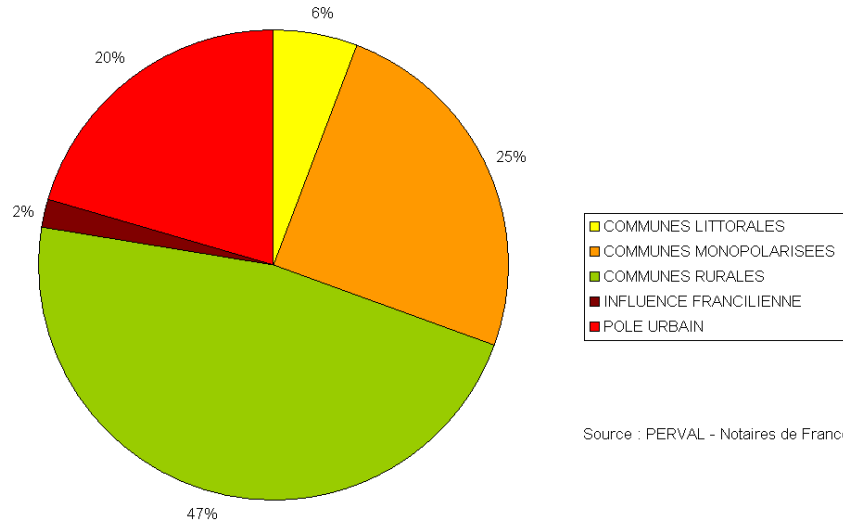
- Diagnostic préalable des exploitations agricoles avant la prise en charge d'une intervention foncière en extension urbaine sur une superficie de plus de 5 hectares (voire moins dans un secteur spécialisé de petites exploitations)..

Ce diagnostic pourra être réalisé soit à l'initiative de la collectivité partenaire, soit sur la recommandation de l'EPF et son coût répercuté dans le prix de cession des terrains.

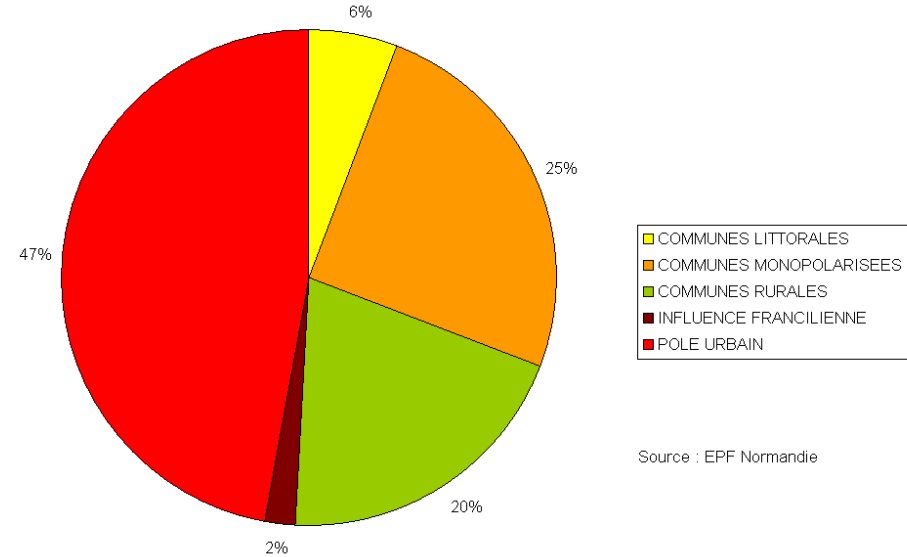
La valeur agronomique des sols qui sera développée dans le cadre de l'observatoire foncier piloté par l'EPF sera prise en compte dans l'application de ce critère.

# UNE ACTION FONCIÈRE DE L'EPF QUI SE LOCALISE MAJORITAIREMENT SUR LES COMMUNES URBAINES

Répartition géographique des surfaces des terrains ayant fait l'objet d'une transaction en 2000-2002-2004-2006 en Normandie



Répartition géographique des surfaces acquises par l'EPF depuis 2000



## ■ Le PPI 2012-2016

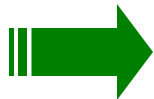
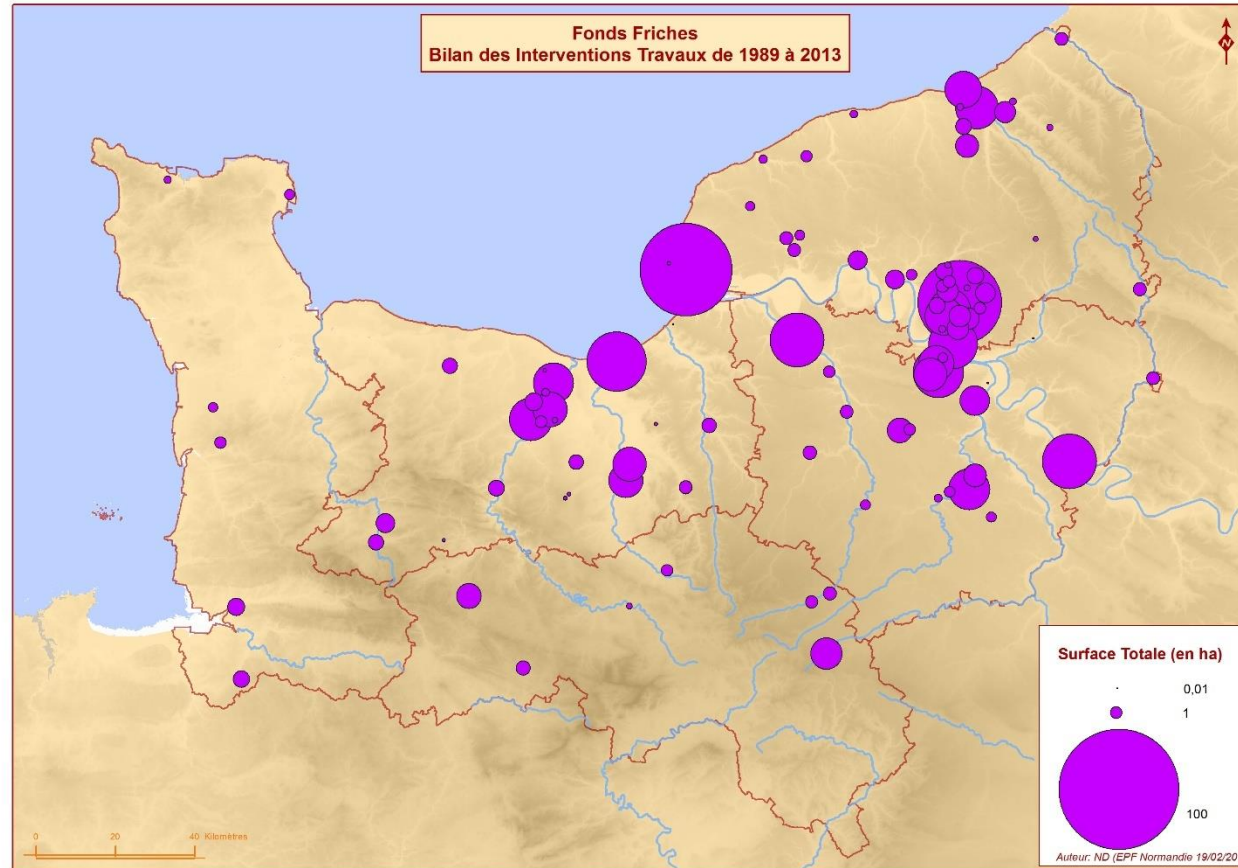
« Inscrire l'action de l'EPF dans les orientations du développement durable »

- priorité aux opérations de renouvellement urbain
- critères d'éco-conditionnalité sur opération d'habitat :
  - densité minimale
  - diversité de l'offre de logements

## ■ Leviers :

- le Fonds friches
- le Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat
- le Fonds de Minoration Foncière
- l'accompagnement des OPAH-RU

## LES INTERVENTIONS DE RÉSORPTION DES FRICHES



Entre 1989 et 2013, bilan des interventions de travaux :  
300 sites , 500 ha traités et 130 M€ investis